

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DÉLIBÉRATION N° 453/2024</b>	<b>Objet : Tarification des services municipaux au 1er janvier 2025</b>
<b>Date de la convocation :</b> 13/12/2024 <b>Date de la séance :</b> 20/12/2024 <b>Présidence de séance :</b> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire <b>Secrétaire de séance :</b> David LOYSEAU	<b>Membres présents :</b> MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Marie Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Yasmina TABECHE, Jean-Christophe OCHIER
<b>Membres en exercice : 29</b>  <b>Membres présents : 18</b> <b>Membres représentés : 7</b> <b>Membres absents excusés : 2</b> <b>Membres absents non excusés : 2</b> <b>Votants : 25</b>	<b>Membres absents excusés :</b> Mme Dominique THIEBAULT donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON M. Pierre CHARITÉ donne pouvoir à Mme Zahia LAZAAL Mme Christiane MONA donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Pascal GAUTHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Saïd NOUNA
<b>VOTE : UNANIMITÉ</b>  <b>POUR : 25</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b>	<b>Membres absents non excusés :</b> M. Christian DRIANO Mme Pascale BABEAUD
<b>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 23/12/2024 et de sa publication le 24/12/2024</b>	
<b>Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 20/12/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 24/12/2024</b>	

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20 décembre 2024 ;

**Il est proposé au Conseil Municipal l'application des tarifs suivants des différents services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

## 1 – LOCATIONS DE SALLES

### 1.1 Salles communales

#### Principes généraux :

- Tarifs réduits de moitié pour une journée de location en semaine (du lundi au jeudi pour la salle polyvalente et du mardi au jeudi pour le site du Fort-Lachaux) ;
- **Gratuité pour le Centre de Secours de Bethoncourt-Sochaux, la Brigade de Gendarmerie de Bethoncourt et les associations suivantes : Don du sang, Restaurants du cœur, Banque Alimentaire et Croix Rouge ;**
- Gratuité pour les associations locales pour les réunions de bureau, de CA ou d'AG ;
- Gratuité pour les associations locales pour leurs 3 premières manifestations (toutes salles confondues) sauf paiement du forfait chauffage en période hivernale du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars (157 € pour la salle polyvalente, 53 € pour le CLSH et 32 € pour le bâtiment 1).

CATÉGORIES	SALLE POLYVALENTE (Grande Salle + Hall)		HALL SALLE POLYVALENTE	
	Eté (01/04 au 30/09)	Hiver (01/10 au 31/03)	Eté (01/04 au 30/09)	Hiver (01/10 au 31/03)
Particulier local	1 042.00 €	1 199.00 €	477.00 €	634.00 €
Particulier extérieur	2 085.00 €	2 242.00 €	954.00 €	1 111.00 €
Association locale (siège social à Grand-Charmont)	309.00 €	466.00 €	124.00 €	281.00 €
Association extérieure	2 085.00 €	2 242.00 €	954.00 €	1 111.00 €
Entreprise locale	1 104.00 €	1 261.00 €	330.00 €	487.00 €
Entreprise extérieure	2 206.00 €	2 363.00 €	1 104.00 €	1 261.00 €
Organisations syndicales, partis politiques et associations à but politique	2 085.00 €	2 242.00 €	954.00 €	1 111.00 €
CAUTION	2 500.00 €			
Remarques	Tarifs de location pour un week-end (du vendredi 14h au dimanche 17h)			

CATÉGORIES	CLSH			
	Eté (01/04 au 30/09)		Hiver (01/10 au 31/03)	
	1 salle	2 salles	1 salle	2 salles
Particulier local	424.00 €	541.00 €	477.00 €	594.00 €
Particulier extérieur	849.00 €	1 082.00 €	902.00 €	1 135.00 €
Association locale (siège social à Grand-Charmont)	112.00 €	188.00 €	165.00 €	241.00 €
Association extérieure	1 081.00 €	1 417.00 €	1 134.00 €	1 470.00 €
Entreprise locale	330.00 €	442.00 €	383.00 €	495.00 €
Entreprise extérieure	1 324.00 €	1 654.00 €	1 377.00 €	1 707.00 €
Organisations syndicales, partis politiques et associations à but politique	1 081.00 €	1 417.00 €	1 134.00 €	1 470.00 €
CAUTION	1 500.00 €			
Remarques	Tarifs de location pour un week-end (du vendredi 14h au lundi 14h)			

CATÉGORIES	BATIMENT 1			
	Eté (01/04 au 30/09)		Hiver (01/10 au 31/03)	
	salle 2	salle 3-4	salle 2	salle 3-4
Particulier local	133.00 €	158.00 €	165.00 €	190.00 €
Particulier extérieur	265.00 €	315.00 €	297.00 €	347.00 €
Association locale (siège social à Grand-Charmont)	89.00 €	121.00 €	121.00 €	153.00 €
Organisations syndicales, partis politiques et associations à but politique	265.00 €	315.00 €	297.00 €	347.00 €
CAUTION	1 000.00 €			
Remarques	Tarifs de location pour un week-end (du vendredi 14h au lundi 14h)			

Compte tenu du plan de sobriété énergétique mis en place par la collectivité, il est précisé que la salle polyvalente et le CLSH ne sont pas loués du 01/11/2024 au 30/04/2025 et du 01/11/2025 au 30/04/2026.

CATÉGORIES	SALLE ROUILLIER	SALLE KAUFFMANN	SALLE MANDELA	FOYER DU GIBOULON (Grande Salle)
Particulier local	-	-	-	66.00 €
Particulier extérieur	-	-	-	-
Association locale	89.00 €	121.00 €	89.00 €	44.00 €
Association extérieure	-	-	-	-
Entreprise locale	166.00 €	220.00 €	166.00 €	110.00 €
Entreprise extérieure	249.00 €	330.00 €	249.00 €	165.00 €
Organisations syndicales, partis politiques (dont permanences parlementaires) et associations à but politique	-	-	166.00 €	-
CAUTION	500.00 €	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €
Remarques	Tarifs de location pour un week-end			

**1.2 Espace de stockage de 30 m2 au sous-sol du magasin Carrefour Express**

Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
110 € mensuel	<b>112 € mensuel</b>

**2 – DOMAINE PUBLIC**

**2.1 Droit de place pour le marché couvert**

	Tarif 2024			Nouveau tarif 2025		
	Au mois	Au trimestre	Au semestre	Au mois	Au trimestre	Au semestre
Le mètre linéaire	8,34 €	23,90 €	45,53 €	<b>8,34 €</b>	<b>23,90 €</b>	<b>45,53 €</b>
Le mètre linéaire avec fourniture d'eau et/ou électricité	10,82 €	30,90 €	58,92 €	<b>10,82 €</b>	<b>30,90 €</b>	<b>58,92 €</b>

**2.2 Droit de place pour le commerce ambulancier (food-truck, camion outillage...)**

	Tarif 2024			Nouveau tarif 2025		
	1 passage hebdomadaire	2 passages hebdomadaire	3 passages hebdomadaire	1 passage hebdomadaire	2 passages hebdomadaire	3 passages hebdomadaire
Forfait mensuel	25,75 €	51,50 €	77,25 €	<b>26,30 €</b>	<b>52,50 €</b>	<b>78,80 €</b>
Forfait trimestriel	72,10 €	144,20 €	216,30 €	<b>73,50 €</b>	<b>147,10 €</b>	<b>220,60 €</b>

	Tarif 2024			Nouveau tarif 2025		
	Au mois	Au trimestre	Au semestre	Au mois	Au trimestre	Au semestre
2,06 € le m2 par mois	1,96 € le m2 par mois	1,85 € le m2 par mois	<b>2,10 € le m2 par mois</b>	<b>2,00 € le m2 par mois</b>	<b>1,90 € le m2 par mois</b>	

**2.3 Terrasse sur le domaine public**

Il est précisé que le droit de terrasse est assimilé à une occupation du domaine public communal, qui est par définition précaire et révocable. Il sera susceptible d'être accordé chaque année, et uniquement pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

## 2.4 Concessions cimetière

	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
<b>Concessions et carré musulman</b>		
15 ans	133,00 €	<b>136,00 €</b>
30 ans	233,00 €	<b>238,00 €</b>
<b>Cavernes ou tombes d'incinération (petites tombes pour les urnes)</b>		
15 ans	133,00 €	<b>136,00 €</b>
30 ans	233,00 €	<b>238,00 €</b>
<b>Colombarium (mur ou colonne)</b>		
15 ans	343,00 €	<b>350,00 €</b>

## **3 – SERVICES DIVERS**

### **3.1 Participation forfaitaire aux frais de scolarisation imputables aux communes de résidence d'élèves accueillis dans les écoles de Grand-Charmont**

	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
Classe maternelle	552,00 € l'année scolaire	<b>563,00 € l'année scolaire</b>
Classe primaire	497,00 € l'année scolaire	<b>507,00 € l'année scolaire</b>

N.B. : Le forfait facturé ne représente qu'une fraction du coût réel de scolarisation. Ce forfait n'est pas divisible et toute année scolaire entamée est due intégralement. Cette facturation ne concerne pas les



**GRAND  
CHARMONT**

73 communes de Pays de Montbéliard Agglomération, ces dernières observant entre elles le principe de réciprocité.

### 3.2 Stère de bois pour l'affouage classique

Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
10,00 € TTC le stère	<b>10,00 € TTC</b>

### 3.3 Jardins communaux

	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
1 parcelle	50,00 € par an	<b>50,00 € par an</b>
2 parcelles	80,00 € par an	<b>80,00 € par an</b>
3 parcelles	110,00 € par an	<b>110,00 € par an</b>
Parcelle supplémentaire	30,00 € par an	<b>30,00 € par an</b>
Caution	100,00 €	<b>100,00 €</b>

### 3.4 Services numériques de l'EPN / PIJ

	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
Impression / Photocopie A4 noir	0,15 € recto 0,30 € recto/verso	<b>0,15 € recto 0,30 € recto/verso</b>
Impression / Photocopie A4 couleur	0,25 € recto 0,50 € recto/verso	<b>0,25 € recto 0,50 € recto/verso</b>
Impression / Photocopie A3 noir	0,25 € recto 0,50 € recto/verso	<b>0,25 € recto 0,50 € recto/verso</b>
Impression / Photocopie A3 couleur	0,45 € recto 0,90 € recto/verso	<b>0,45 € recto 0,90 € recto/verso</b>



	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
Scanner	Gratuit	<b>Gratuit</b>
Impression CV	5 CV gratuit	<b>5 CV gratuit</b>
Impression lettres de motivation	5 lettres de motivation gratuites	<b>5 lettres de motivation gratuites</b>
Connexion internet	Gratuite la première heure et 1,00 € au-delà	<b>Gratuite la première heure et 1,00 € au-delà</b>
Connexion internet pour les bénéficiaires de la carte avantage jeunes	Gratuite	<b>Gratuite</b>
Atelier numérique individuel (la séance de 1 heure)	4,00 €	<b>4,00 €</b>
Atelier numérique collectif (la séance de 1h30)	4,00 €	<b>4,00 €</b>
Atelier numérique collectif ADAPEI et SESAME AUTISME	1,00 € par heure et par personne	<b>1,00 € par heure et par personne</b>

### 3.5 Service de photocopie pour les associations ayant leur siège sur la commune de Grand-Charmont

Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
0,05 € par copie	<b>0,05 € par copie</b>

### 3.6 Accueil périscolaire et restauration scolaire

#### Accueil du matin :

Quotient familial CAF	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
De 0 à 800	0,31 €	<b>0,31 €</b>
Supérieur à 800	0,52 €	<b>0,52 €</b>
Tarif extérieur	1,03 €	<b>1,03 €</b>

**La séquence de 16h00 à 18h00:**

Quotient familial CAF	Enfant		A partir de 2 enfants	
	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
De 0 à 800	0,52 €	<b>0,52 €</b>	0,41 €	<b>0,41 €</b>
De 801 à 950	0,77 €	<b>0,77 €</b>	0,67 €	<b>0,67 €</b>
De 951 à 1125	1,03 €	<b>1,03 €</b>	0,93 €	<b>0,93 €</b>
De 1126 à 1300	1,29 €	<b>1,29 €</b>	1,18 €	<b>1,18 €</b>
Supérieur à 1300	1,55 €	<b>1,55 €</b>	1,44 €	<b>1,44 €</b>
Tarif extérieur	3,09 €	<b>3,09 €</b>	2,78 €	<b>2,78 €</b>

**La pause méridienne :**

QF CAF	Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
De 0 à 199	1,23 € le service	<b>1,23 € le service</b>
De 200 à 899	Progression linéaire selon la formule suivante : $(0.0057 \times (\text{quotient familial} - 200) + 2 \text{ €}) \times 1,23228$	Progression linéaire selon la formule suivante : $(0.0057 \times (\text{quotient familial} - 200) + 2 \text{ €}) \times 1,23228$
+ de 900	7,39 € le service	<b>7,39 € le service</b>
Tarif extérieur	9,86 € le service	<b>9,86 € le service</b>

**Le principe de dégressivité pour les fratries institué par la délibération n°376 du Conseil municipal du 20.09.2011 est abrogé.**

**3.7 . Abonnement pour le prêt de livres/cd/dvd/jeux aux 4 thèques**

Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
10,00 € / an / famille	<b>10,00 € / an / famille</b>

### 3.8 . Abonnement à la salle de sport municipale

		Tarifs locaux		Tarifs extérieurs	
		Saison 2024/2025	Nouveau tarif Saison 2025/2026	Saison 2024/2025	Nouveau tarif Saison 2025/2026
ENFANTS	Baby lutte	40,00 € la saison	<b>40,00 €</b> <b>la saison</b>	60,00 € la saison	<b>60,00 €</b> <b>la saison</b>
	Stages sportifs	5,00 € la ½ journée	<b>5,00 €</b> <b>la ½ journée</b>	8,00 € la ½ journée	<b>8,00 €</b> <b>la ½ journée</b>
ADULTES	Musculation	20,00 € la saison	<b>20,00 €</b> <b>la saison</b>	50,00 € la saison	<b>50,00 €</b> <b>la saison</b>
	Boxe loisir	20,00 € la saison	<b>20,00 €</b> <b>la saison</b>	50,00 € la saison	<b>50,00 €</b> <b>la saison</b>
	Boxe féminine	20,00 € la saison	<b>20,00 €</b> <b>la saison</b>	50,00 € la saison	<b>50,00 €</b> <b>la saison</b>

### 3.9 Intervention d'agents communaux pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers, ou dans le cadre des travaux en régie municipale

		Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
Taux horaire de la main d'œuvre	Du lundi au vendredi pendant les heures de service	25,00 €	<b>25,00 €</b>
	Du lundi au vendredi en dehors des heures de service	30,00 €	<b>30,00 €</b>
	Le week-end (samedi et dimanche) et les jours fériés	40,00 €	<b>40,00 €</b>
	Tous les jours de la semaine entre 22h00 et 07h00	50,00 €	<b>50,00 €</b>
Coût des fournitures et travaux		Répercussion du coût TTC facturé à la commune par le ou les fournisseurs ou prestataires de service	<b>Répercussion du coût TTC facturé à la commune par le ou les fournisseurs ou prestataires de service</b>
Taux horaire pour les travaux en régie municipale		25,00 €	<b>25,00 €</b>

### 3.10 Frais de fourrière automobile

		Tarif 2024	Nouveau tarif 2025
OPÉRATIONS PRÉALABLES	Voitures particulières	15,20 €	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €	7,60 €
ENLÈVEMENT	Voitures particulières	127,65 €	127,65 €
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €	45,70 €
GARDE JOURNALIÈRE	Voitures particulières	6,75 €	6,75 €
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €	3,00 €
Véhicules dont le propriétaire est identifié		Les frais de fourrière sont systématiquement dus par les propriétaires	
Véhicules dont le propriétaire est inconnu, introuvable, insolvable ou annulation de la procédure de mise en fourrière		Si annulation de la procédure de mise en fourrière : 15,20 € facturés à la commune de Grand-Charmont	
Véhicules incendiés par acte de vandalisme		Frais réglés par le propriétaire du véhicule ou l'assurance du véhicule (si assuré)	
Véhicules volés		Frais réglés par le propriétaire du véhicule ou l'assurance du véhicule (si assuré)	
Véhicules vendus par le service des Domaines de l'Etat		Facture de gardiennage jointe au procès-verbal de vente au service des Domaines. Règlement de la facture par le nouvel acquéreur.	

### 3.II Amende administrative pour dépôts sauvages

VOLUME DU DÉPÔT SAUVAGE	Tarif 2024	Nouveau Tarif 2025
<b>POUR LES PERSONNES PHYSIQUES</b>		
Moins de 0,5 m <sup>3</sup>	-	500 €
Moins de 1 m <sup>3</sup>	-	750 €
Moins de 1 m <sup>3</sup> – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le barème	-	1 500 €
Jusqu'à 3 m <sup>3</sup>	-	2 000 €
Jusqu'à 3 m <sup>3</sup> – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le barème	-	4 000 €
Plus de 3 m <sup>3</sup>	-	4 000 €
Plus de 3 m <sup>3</sup> – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le barème	-	6 000 €
<i>Déchets non recyclables dont l'évacuation doit être faite dans des conditions spécifiques</i>	-	<i>SELON DEVIS</i>
<b>POUR LES PERSONNES MORALES</b>		
Moins de 1 m <sup>3</sup>	-	2 000 €
Moins de 1 m <sup>3</sup> – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le barème	-	4 000 €
Jusqu'à 3 m <sup>3</sup>	-	5 000 €
Jusqu'à 3 m <sup>3</sup> – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le barème	-	8 000 €
Plus de 3 m <sup>3</sup>	-	10 000 €
Plus de 3 m <sup>3</sup> – en cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction établie selon le barème	-	15 000 €
<i>Déchets non recyclables dont l'évacuation doit être faite dans des conditions spécifiques</i>	-	<i>SELON DEVIS</i>

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la révision de la tarification des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Maire,  
Aurélie DZIBZYNSKI.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.

